

M. ou Mme / Mr or Mrs :

Adresse / Address :

Code Postal :

Ville / city :

Pays / Country :

Téléphone / Phone :

Mobile :

Pour la période du / For the period from :

Au / to :

AFIN DE VOUS ASSURER LE MEILLEUR ACCUEIL, MERCI DE PRECISER QUELQUES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
 TO HELP US TO GIVE YOU THE BEST WELCOME, PLEASE TELL US A BIT MORE ABOUT YOURSELVES.

Avez-vous déjà séjourné chez nous ? / Have you already stayed in our campsite ? Oui / Yes Non / No

Si non, comment nous avez-vous connu ? / How have you discovered us ?

Nom de chaque personne Name of all guests	Prénom First name	Date de naissance / Obligatoire Date of birth / Obligatory

Nombre d'enfants de 0 à 2 ans :

Number of children from 0 to 2 years :

Nombre d'enfants de 2 à 7 ans :

Number of children from 2 to 7 years:

Nombre d'enfants de 7 à 13 ans :

Number of children from 7 to 13 years:

Nombre de personnes de + de 13 ans :

Number of persons more 13 years:

Caravane + auvent / Caravan + awning

Tente / Tent

Longueur / length :

Largeur / width:

Electricité / Electricity

Garantie annulation / Cancellation guarantee

10 € emplacement / pitch

15 € location / accommodation

EMPLACEMENT CAMPING / PITCH

EMPLACEMENT

LOCATION / HIRE

BUNGALOW TOILE 2 CH. 2/4 PERS.

MOBILHOME 2 CH. 2/4 PERS.

COTTAGE 2 CH. 2/4 PERS.

CHALET PMR 1 CH. 2/3 PERS.

COTTAGE 2 CH. 4/5 PERS.

CHALET 1 CH. 2/4 PERS.

COTTAGE 2 CH. 4/6 PERS.

LODGE ROBINSON 2 CH. 4/5 PERS.

COTTAGE 3 CH. 4/6 PERS.

MOBIL HOME COLOR 3 CH. 6 PERS.

MOBILHOME 2 CH. 2 PERS.

COCO SWEET 2/4 PERS.



Pour votre confort souhaitez-vous / For your comfort do you wish :

Location frigo / Fridge rental Chaise bébé / Baby Chair Lit bébé / Baby bed

Aujourd'hui j'accompagne mon contrat de location d'un paiement de :

I hereby accompany my booking contract with a payment of :

110 € (perçu au titre d'acompte) dont 18 € de frais de dossier.

110 € (Considered as advance) including 18 € booking fees.

HORS SAISON : 20 € (perçu au titre d'acompte) dont 18 € de frais

de dossier.

OUT OF SEASON : 20 € (Considered as advance) including 18 €

booking fees.

Par mandat postal / By postmandat

Par chèque bancaire / By bank cheque

Chèque ANCV

Par virement / By bank transfert

Référence bancaire nationale : Crédit maritime LSO St Jean de Luz

N° de compte : 20663401014

BIC : CCBPFRPP169 - IBAN : FR76 1716 9409 2020 6634 0101 497

Je m'engage à régler le solde de mon séjour à mon arrivée au camping.

I make a commitment has to pay the balance of the sejour has your arrival to the campsite.

Dès la réception du contrat et de l'acompte, il vous sera adressé un courrier de confirmation.

On receipt of the booking form and deposit, a registration letter will be sent to you.

Date :/...../.....

Signature obligatoire :

Conditions générales de réservation

La location d'un hébergement ou d'un emplacement plein air entraîne l'entière adhésion du client aux conditions générales de location et l'acceptation sans réserve de l'intégralité des dispositions. Chaque famille doit être inscrite par un contrat dont les droits ne sont pas transmissibles. Cette location est une location précaire.

Les tarifs ou informations publiés dans la présente brochure sont communiqués sous réserve d'erreur ou d'omission. Les taxes de séjours ne sont pas incluses dans le prix du séjour. Seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.

Le camping Ker Helen refuse l'accès aux familles se présentant avec un nombre supérieur à la capacité d'hébergement (bébé et enfants compris).

La confirmation de réservation vous sera adressée, tenant compte de vos préférences et selon nos disponibilités, en nous efforçant de vous donner satisfaction. Toutefois le numéro peut être modifié à l'arrivée, sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

L'acompte doit obligatoirement accompagner le contrat de réservation. Il sera déduit du montant du séjour (-18 € de frais de dossier). Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit et adressée au camping par lettre recommandée avec accusé de réception. Les délais sont calculés à la date de réception de la lettre AR.

Dans tous les cas, il vous sera retenu des frais de dossiers.

Sans souscription de l'annulation :

- En cas d'annulation 2 mois avant la date prévue d'arrivée, la totalité de l'acompte sera remboursée.

- En cas d'annulation entre 2 mois et 30 jours avant l'arrivée, nous retiendrons 50 % du coût intégral du séjour. Passé ce délai de 30 jours avant la date d'arrivée, l'intégralité de l'acompte et le solde du séjour vous sera demandé.

• La garantie annulation : Sous réserve du respect des obligations contractuelles, cette garantie permet d'obtenir le remboursement des frais encourus en cas d'annulation de votre séjour pour les événements exceptionnels suivants : décès, accident corporel grave de vous-même ou de votre conjoint, vos descendants, frères et sœurs. Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint. Déménagement suite à une mutation professionnelle. Dommage atteignant votre résidence principale suite à un incendie, un dégât des eaux, une dégradation immobilière consécutive à un vol ou vandalisme, tempête ou catastrophes naturelles. La cotisation de garantie est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé réception et accompagnée de justificatif précis et incontestables, au plus tard trois jours après l'événement entraînant l'annulation. Les frais de dossier et de garantie annulation ne sont en aucun cas remboursables.

• Le règlement du solde du séjour se fait à votre arrivée au camping. Les arrivées en location se font du samedi de 14 h à 21 h au samedi 10 h. A l'arrivée une caution de 215 € vous sera demandée et vous sera restituée au départ après état des lieux.

• Les arrivées en emplacement camping se font tous les jours à partir de 12 h et jusqu'à 21 h.

• 24 h après la date d'arrivée prévue, si vous ne vous êtes pas présenté, la réservation sera considérée comme annulée. Nous disposerons de l'acompte.

• Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée. Le non respect du règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion du campeur.

Bruit : Silence demandé à partir de 22 h 30. Deux avertissements pour le bruit = expulsion. En cas de plaintes ou de violence, l'ex-

pulsion est immédiate. Accès fermés au voiture à partir de 23 h. Circulation interdite entre 23 h et 7 h.

En cas de départ avant la fin du séjour, aucun remboursement ne sera consenti.

• Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte dans le cas d'une fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liés à un problème technique, climatique ; administratif ou législatif.

• Chaque chalet ou mobil-home contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie (à l'exception des draps et du linge).

Le locataire est tenu de contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie.

• Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, le chalet ou mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 90 € sera retenue sur la caution.

• Propreté : les places doivent être tenues propres. Dépôts d'ordures interdits en dehors des containers. Deux avertissements pour emplacement mal entretenu ou sale = expulsion.

• Il appartient au campeur de s'assurer, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

• LES ANIMAUX DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE TENUS EN LAISSE et vaccinés contre la rage (carnet de vaccination). Le preneur devra emmener son animal faire ses besoins à l'extérieur du camping ou le cas échéant devra ramasser et jeter les excréments dans les poubelles du camping. Il est interdit de laisser un animal seul sur un emplacement, attaché ou enfermé dans une voiture ou dans un locatif. Les chiens considérés par le législateur comme dangereux ne seront pas acceptés au sein du camping.

• La piscine est ouverte de fin mai à fin septembre de 9 h à 21 h.

• Les barbecues sont autorisés aux seuls endroits prévus à cet effet.

• En cas de litige, la juridiction compétente sera celle du lieu d'implantation de l'établissement.

• Les visiteurs sont autorisés dans le cadre du strict respect du règlement présent et sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent. Ils devront se présenter à la réception du camping dès leur arrivée. Tout résident recevant des visiteurs sans le signaler à la réception sera expulsé sans remboursement. Les visites se font à pied, un parking étant à leur disposition à l'entrée. Aucun véhicule autre que ceux des résidents ne doit pénétrer dans l'enceinte du camping. Les visiteurs ne sont pas admis à la piscine ni dans les structures du camping.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, le port d'un bracelet inviolable est obligatoire pendant toute la durée du séjour dans l'enceinte du camping. Ce bracelet vous est remis à votre arrivée à la réception et vous permet d'accéder aux structures du camping. La direction se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne refusant le bracelet.

Signature obligatoire :